

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /86 (Code Nomenclature /415)**DATE : 24 JUIN 2025****RAPPORTEUR : Yves Mahaud****OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

Suite à la commission des Lignes Directrices de Gestion du 15 avril 2025 :

-la modification du poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service SPANC.

-la modification du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service à la population.

-la modification du poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service patrimoine.

-la modification du poste d'attaché à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'attaché principal à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service à la population.

-la modification du poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service à la population.

-la modification du poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service à la population.

-la modification du poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} juillet 2025 d'un agent au service à la population.

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'un poste jusqu'à ce jour actif et rendu vacant :

-1 poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à 35h hebdomadaire suite au départ en détachement d'un agent au service RH au 1^{er} avril 2025

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 2 postes jusqu'à ce jour vacants et rendu actifs :

-1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} juin 2025 d'un agent au service voirie.

-1 poste de rédacteur principal 2^e classe à 35h hebdomadaire suite à la réussite au concours d'un agent du service OTI au 1^{er} mai 2025.

Suite au CST du 12 juin 2025 :

-la suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ere} classe à 35 heures hebdomadaire suite au départ en retraite au 1^{er} avril 2025 d'un agent au service RH.

-la suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaire suite à la mutation d'un agent au service RH au 12 février 2025.

-la suppression de 2 postes d'agent de maîtrise principal à 35 heures hebdomadaire suite aux départs en retraite au 1^{er} avril 2025 de 2 agents du service Patrimoine.

-la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à 31.5 heures hebdomadaire suite au départ en retraite au 1^{er} janvier 2025 d'un agent au service à la population.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ere} classe à 24 heures hebdomadaire suite à la démission au 1^{er} avril 2025 d'un agent en disponibilité.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaire suite à la réussite au concours au 1^{er} mai 2025 d'un agent du service OTI.

Le tableau des effectifs recense désormais 123 postes dont 115 postes pourvus représentant 109 ETP, 5 disponibilités et 3 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 10 contrats de missions temporaires représentant 8.65 ETP, 10 CDD représentant 7.35 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} juillet 2025 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
FONCTIONNAIRES					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	2	2	0	0
Attaché	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 1 ^o Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 ^o Classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe	35	3	2	0	1
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	2	2	0	0
Agent de maîtrise	35	11	11	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	35	5	5	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2 ^o classe	35	3	3	0	0
Adjoint technique Principal 2 ^o classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	13	12	1	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1 ^o classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^o classe	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^o classe	35	4	4	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^o classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^o classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^o classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	9	1	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	3	2	0	1
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	0	0	1
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1 ^o classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1 ^o classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^o classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2025 aux chapitres prévus à cet effet.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Murielle CASSIER

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

